

demeurent inchangés.

En tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je suis chargée de l'élaboration et de l'application des politiques du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement. Il m'incombe également de

délivrer des licences en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Je continuerai à faire en sorte que toutes nos exportations militaires — y compris celles résultant des amendements proposés — cadrent entièrement avec nos politiques en

matière de contrôle des armements et de désarmement et ne contribuent ni à la prolifération des armes de destruction massive ni à la constitution de stocks excessifs d'armes conventionnelles. ■

Les experts demande la création d'un registre des transferts

Le Groupe d'experts des Nations Unies sur les transferts d'armements a clos sa dernière réunion le 5 juillet en approuvant un rapport qui appelle à une plus grande transparence dans le commerce international des armements et recommande la création, le plus tôt possible, d'un registre des transferts d'armes. Par suite de cette mesure, les États feraient volontairement rapport chaque année de leurs exportations et importations d'armes aux Nations Unies, qui les rendrait publiques.

Les experts recommandent que le registre soit universel et non discriminatoire et qu'il porte tant sur les pays qui fournissent les armes que sur ceux qui les reçoivent. Les États feraient état des transferts selon les catégories convenues pour que les renseignements recueillis puissent être facilement comparés.

En outre, les experts appellent les États à rendre toutes leurs activités militaires le plus transparentes possible, et proposent que le registre des transferts d'armes soit complété par des mesures de promotion de la transparence dans d'autres domaines comme les stocks d'armes, les acquisitions d'ordre militaire et les doctrines militaires. Ils encouragent les États à adopter des mesures de transparence d'envergure régionale, sous-régionale et mondiale. Ces mesures peuvent être adaptées aux besoins de la région ou de la sous-région concernée et aller au-delà de ce qui pourrait être accepté sur le plan international.

Le groupe consacre une section de son rapport au commerce illicite des armements, soit le commerce contraire au droit national et international. Il s'agit ici non pas de promouvoir la transparence, mais plutôt d'éliminer le commerce illicite par un contrôle plus strict. En général, les experts pressent les États de mettre en place les mécanismes juridiques et administratifs nécessaires pour réglementer et surveiller les transferts d'armements. Ces mesures sont particulièrement importantes pour la prévention du commerce illicite, tout comme les mesures visant à

exercer un contrôle aux frontières, à combattre la corruption et à échanger avec les autres pays des renseignements sur le trafic et la détection des armes illicites.

Le Canada a accueilli avec enthousiasme le rapport du Groupe. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déclaré en septembre 1990, le Canada croit qu'il est important de rendre les transferts et les achats d'armes aussi transparents qu'il est prudent et pratique de le faire. L'établissement d'un registre des transferts d'armes est un des principaux objectifs du plan d'action mis de l'avant par le Canada après la guerre du Golfe pour mettre fin à la constitution de stocks excessifs d'armes conventionnelles.

Comme l'ont noté les experts, un registre des transferts d'armes peut favoriser la confiance entre les États, promouvoir la retenue dans les transferts d'armes et aider à déceler les tendances en cette matière.

L'accroissement de la transparence militaire entre l'OTAN et l'ancienne Organisation du Traité de Varsovie a joué un rôle décisif dans la réduction des tensions et la création des conditions propices au contrôle des armements et au désarmement en Europe. L'échange constant et volontaire de renseignements sur les transferts d'armes aura probablement pour effet de créer un climat de confiance semblable en ce qui concerne les capacités et les intentions militaires sur les plans tant mondial que régional. Il peut encourager la coopération dans d'autres domaines liés à la sécurité militaire et devrait réduire les risques de courses aux armements et

de conflits dus aux malentendus quant aux capacités militaires.

Par ailleurs, grâce à la transparence des transferts d'armes, les États pourraient être avertis des cas où un pays accumule des armements, ce qui pourrait décourager les autres transferts à destination du pays en question et susciter des mesures visant à empêcher le déclenchement des hostilités.

En outre, l'échange de renseignements sur les transferts d'armes fournirait une meilleure base de données pour les projections et les recherches. Les effets des transferts d'armes sur les économies nationales et la stabilité régionale font l'objet d'un débat international depuis le début des années 70. Un registre pourrait contribuer à ce débat en fournissant des renseignements fiables pour d'autres études et activités de surveillance.

Le Canada collabore actuellement avec d'autres pays à l'élaboration d'une résolution de l'Assemblée générale établissant un registre des Nations Unies. Le Canada propose que la résolution favorise la transparence en matière d'achats, de stocks et de transferts d'armements. Nous proposons également que la résolution établisse un mécanisme qui permette aux États de se consulter au sujet de l'utilisation du registre et d'échanger des vues sur les données qui y figurent.

M. Ernie Regehr, coordonnateur de la recherche de l'organisation non gouvernementale Projects Ploughshares, représentait le Canada auprès du Groupe d'experts. Le rapport sera publié par l'ONU. ■

Définition du terme «transparence»

Selon le Groupe d'experts des Nations Unies, la transparence consiste à fournir systématiquement des renseignements sur des aspects précis des activités militaires dans le cadre d'arrangements internationaux officiels ou non. La transparence est liée à l'ouverture, fondée sur une politique nationale consistant à rendre publics les renseignements relatifs aux questions militaires. Elle témoigne de la volonté de tous les États participant à des mesures de transparence de faire preuve d'ouverture dans les domaines visés par ces mesures.